

L'entreprise, ciment de la famille

■ C'est une histoire de famille, sur quatre générations. À la suite de son père, Carine Chesneau, 36 ans, a repris depuis 2009 la direction de Lambert-Manufile, une entreprise nantaise spécialisée dans le fil d'acier et le commerce de grillages métalliques. Le passage de relais s'est, à chaque génération, déroulé sans heurt. « *Mes trois sœurs travaillent dans d'autres secteurs, nous n'étions pas en concurrence.* » Actionnaire minoritaire, Carine Chesneau envisage de racheter, en temps voulu, les parts détenues en majorité par son père et son grand-père pour maintenir le capital dans la famille. « *Aujourd'hui mon père est officiellement en retraite mais il me transmet son savoir-faire et m'aide à réfléchir à la stratégie.* » Peu à peu, la jeune patronne imprime sa marque, bien consciente que la continuité familiale est un atout pour son business. ●



Thierry ASSOULON/AGENCE FRANCE PRESSE

► outils pour alléger la facture : donations, assurance-vie, démembrement de propriété... Il est possible de réduire les droits de succession tout en conservant suffisamment d'argent pour assurer sa sécurité », explique Bruno Delabre, notaire à Seclin (59) et président de l'Institut notarial du patrimoine et de la famille. L'impôt sur les transmissions reste en fait très impopulaire. En 2009, 91 % des Français se disaient favorables à un allègement des droits de succession pour les enfants (TNS Sofres). Pourquoi une telle allergie ? Par méconnaissance. « *Beaucoup de Français s'imaginent qu'ils devront payer des droits de succession alors que leur patrimoine est trop faible pour être imposable* », observe Guillaume Allègre, économiste à l'OFCE, le centre de recherche en économie de Sciences-Po. Et puis la plupart jugent injuste de voir

taxé « le fruit de toute une vie de travail », l'épargne accumulée à la sueur de leur front. Mais ce sentiment repose lui aussi sur une idée fautive. « *Le patrimoine est le fruit du patrimoine hérité, des plus-values immobilières et mobilières bien plus que des revenus du travail* », corrige Guillaume Allègre.

Notre système perpétue les inégalités sociales...

Dans une société où le patrimoine reste très concentré entre les mains de quelques-uns – les 10 % les plus riches possèdent 46 % du patrimoine, les 50 % les plus pauvres, 7 % –, un impôt sur les successions relativement élevé pourrait rebattre les cartes, assurer un minimum de redistributivité et empêcher la constitution d'une classe de rentiers. Il n'en est rien. L'héritage perpétue ces inégalités. Voir les

accentue. « *Ceux qui héritent cumulent déjà capitaux financiers, relationnel et culturel et disposent aussi des plus hauts revenus* », remarque Guillaume Allègre. À situation professionnelle équivalente, des jeunes peuvent ainsi vivre dans des conditions profondément distinctes selon qu'ils disposent ou non d'un héritage. « *La probabilité d'être propriétaire ou accédant pour un ménage n'ayant bénéficié d'aucun transfert de la part de ses parents est de 53,6 %, contre 67,3 % pour un héritier et 75 % pour un ménage ayant reçu une donation* », observe Luc Arrondel. La réduction massive des droits de succession marque un tournant après des années de consensus républicain. C'est le retour de la lignée, dans un mouvement de repli sur soi qui tourne le dos aux principes d'égalité des chances et de méritocratie.